FONDATION POUR LES ENFANTS DE L'ÉQUATEUR

INFORMATIONS FINANCIÈRES

31 DÉCEMBRE 2024

SOMMAIRE

	Page
Rapport de mission de compilation	2
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
Bilan	5
Notes complémentaires	6
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Projets en Équateur	7

DION DUBOIS | CPA
S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés
Michel Dion, CPA auditeur
Jonathan Dubois, CPA auditeur

RAPPORT DE MISSION DE COMPILATION

À la direction de
FONDATION POUR LES ENFANTS DE L'ÉQUATEUR

Nous avons compilé, à partir des informations fournies par la direction, le bilan de l'organisme **FONDATION POUR LES ENFANTS DE L'ÉQUATEUR** au 31 décembre 2024, les états des résultats et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que la note 2, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée à la préparation des informations financières compilées et, s'il y a lieu, d'autres informations explicatives (les « informations financières »).

La responsabilité des informations financières ci-jointes, y compris de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations sous-jacentes ayant servi à leur compilation, et de la sélection de la méthode de comptabilité, incombe à la direction.

Nous avons réalisé la mission conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4200, Missions de compilation, qui exige que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes. Notre responsabilité consiste à assister la direction dans la préparation des informations financières.

Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen et n'étions pas tenus de mettre en œuvre des procédures pour vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des informations fournies par la direction. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit ni une conclusion de mission d'examen, ni ne fournissons une quelconque forme d'assurance à l'égard des informations financières.

Le lecteur doit garder à l'esprit que les informations financières risquent de ne pas convenir à ses besoins.

Au cours de la compilation des informations financières, nous avons préparé des écritures de régularisation.

Dion Dubois, CPA S.E.N.C.R.L.
Michel Dion, CPA

Par MICHEL DION, CPA

Laval, (Québec)
Le 4 juin 2025

1695, boul. Laval, bureau 210
Laval (Québec) H7S 2M2
Téléphone : 450-668-1177 | Télécopieur : 450-668-3450
info@ddg-cpa.ca | mdion@ddg-cpa.ca | jdubois@ddg-cpa.ca

GROUPE Servicas
Cabinet indépendant membre
servicas.com

FONDATION POUR LES ENFANTS DE L'ÉQUATEUR

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

	Fonds général	Fonds de dotation	2024 Total	2023 Total
PRODUITS				
Dons non dirigés (corporatifs)	77 800 $	- $	77 800 $	73 400 $
Dons - Fondation Marcelle et Jean Coutu	80 000	-	80 000	75 000
Dons non dirigés (particuliers)	6 643	-	6 643	40 399
Parrainage	2 468	-	2 468	14 597
Distributions des fonds de placement réinvesties	-	152 102	152 102	60 336
Gain (perte) non réalisé sur placements	-	(40 451)	(40 451)	57 720
Gain (perte) réalisé sur cession de placements	-	76 314	76 314	51 576
	166 911	187 965	354 876	373 028
CHARGES				
Projets en Équateur (annexe A)	352 646	-	352 646	317 272
Salaires et avantages sociaux	39 372	-	39 372	38 201
Honoraires de gestion de placements	9 903	-	9 903	10 688
Loyer	4 168	-	4 168	3 466
Publicité et promotion	3 885	-	3 885	-
Honoraires professionnels	3 219	-	3 219	3 280
Support informatique	1 938	-	1 938	930
Fournitures de bureau et courriers	1 284	-	1 284	1 187
Télécommunications	609	-	609	489
Droits d'adhésion et abonnements	509	-	509	546
Frais OBE	500	-	500	-
Intérêts et frais bancaires	229	-	229	513
Déplacements et représentation	131	-	131	1 752
Activités bénéfice	-	-	-	12 721
	418 393	-	418 393	391 045
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(251 482) $	187 965 $	(63 517) $	(18 017) $

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des informations financières.

FONDATION POUR LES ENFANTS DE L'ÉQUATEUR

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

	Fonds général	Fonds de dotation	2024 Total	2023 Total
SOLDE AU DÉBUT	372 559 $	1 487 290 $	1 859 849 $	1 877 866 $
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(251 483)	187 966	(63 517)	(18 017)
TRANSFERT INTERFONDS	187 966	(187 966)	-	-
SOLDE À LA FIN	309 042 $	1 487 290 $	1 796 332 $	1 859 849 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des informations financières.

FONDATION POUR LES ENFANTS DE L'ÉQUATEUR

BILAN

31 DÉCEMBRE 2024

	Fonds général	Fonds de dotation	2024 Total	2023 Total
Actif				
Actif à court terme				
Encaisse	147 547 $	- $	147 547 $	68 527 $
Taxes à la consommation	4 475	-	4 475	3 064
	152 022	-	152 022	71 591
PLACEMENTS, À LA JUSTE VALEUR	34 802	1 617 929	1 652 731	1 795 462
AVANCES AU FONDS DE DOTATION	130 639	-	130 639	273 370
	317 463 $	1 617 929 $	1 935 392 $	2 140 423 $
Passif				
Passif à court terme				
Fournisseurs et charges à payer	8 421 $	- $	8 421 $	7 204 $
AVANCES DU FONDS GÉNÉRAL	-	130 639	130 639	273 370
	8 421	130 639	139 060	280 574
Actif net				
FONDS GÉNÉRAL	309 042	-	309 042	372 559
FONDS DE DOTATION	-	1 487 290	1 487 290	1 487 290
	309 042	1 487 290	1 796 332	1 859 849
	317 463 $	1 617 929 $	1 935 392 $	2 140 423 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des informations financières.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

_____, administrateur

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le 2 juillet 2002, l'Organisme est constitué selon la deuxième partie de la Loi sur les corporations canadiennes. Le 25 août 2014, elle a reçu un Certificat de prorogation en vertu de l'article 211 de la Loi canadienne sur les organismes à but non lucratif. Ses activités consistent à venir en aide aux femmes défavorisées et à leur enfants qui vivent en Équateur selon la tradition et la philosophie des Soeurs de la Miséricorde.

Elle est un organisme de bienfaisance enregistré depuis le 1er mai 2018 et est exempté des impôts sur les bénéfices au sens de la Loi sur les impôts sur le revenu.

Pour conserver son statut d'organisme de bienfaisance, l'organisme doit répondre à des exigences concernant ses charges annuelles ("dépenses minimales de bienfaisance") en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Les dépenses minimales de bienfaisance sont un montant minimal calculé qu'un orgarnisme de bienfaisance enregistré doit dépenser chaque année à même ses propres programmes de bienfaisance ou en faisant des dons à des donataires reconnus. Le défaut de se conformer aux exigences peut mener à la révocation de l'enregistrement de l'organisme. Au 31 décembre 2024, l'organisme se conforme aux exigences de l'Agence du revenu du Canada.

2. MÉTHODE DE COMPTABILITÉ

La méthode de comptabilité appliquée dans l'établissement des informations financières se fait au coût historique, compte tenu des opérations de trésorerie. La société comptabilise également les éléments suivants :

-taxes à la consommation;
-placements à la juste valeur;
-fournisseurs et charges à payer.

3. FONDS DE DOTATION

	2024	2023
Fonds Laura et Maxime J. Lebeau	455 400 $	455 400 $
Fonds commun	1 031 890	1 031 890
	1 487 290 $	1 487 290 $

ANNEXE A - PROJETS EN ÉQUATEUR

	2024	2023
FASMRC	256 207 $	236 309 $
Salaires et avantages sociaux	39 372	38 200
Faroverde	34 061	18 495
Parrainage payé	19 985	20 397
Gain (perte) sur variation de taux de change	3 021	3 871
	352 646 $	317 272 $